

nous venons de voir et chez laquelle je vous avais transporté...

— Comment savez-vous cela ? — de manda vivement le vicomte.

— Je sais cela et bien autre chose encore, — répondit Lustupin. — Si je n'avais rien su pourquoi vous auriez-je plutôt transporté, vous blessé, dans la maison du baron de Lespays que dans une autre.

— Vous l'avez donc fait avec intention ?

— Oui.

— Dans quel but ?

— Dans le but que vous réussissiez dans vos amours, et que celle que vous aimez soit bientôt votre femme.

Puis comme le vicomte le regardait avec une sorte de stupéfaction :

— Ne cherchez pas à savoir davantage ce soir, — ajouta Lustupin, — seulement rappelez-vous que vous avez en moi un ami dévoué. Maintenant, voici votre valet qui remonte... Pas un mot... et rappelez-vous en à moi pour que nous nous revoyions...

Et Lustupin, — saluant avec un geste amical, — quitta la pièce au moment où le valet rentrait près de son maître.

IX

LE CABARET DES TROIS POISSONS

Onze heures du soir venaient de sonner à l'horloge de Saint-Eustache. La nuit était de plus en plus claire et le froid de plus en plus vif.

Tout devait dormir dans Paris à cette heure avancée, car le couvre-feu était sonné depuis longtemps ; aussi ne voyait-on aucune lumière briller aux fenêtres, ni aucun rayon lumineux filtrer au-dessous des portes.

Et cependant, en dépit des ordonnances du prévôt, en dépit des veilles, en dépit du guet, chaque nuit il y avait un nombre de gens faisant infraction à la loi du couvre-feu.

Cette nuit-là, entre autres, si des exemples de la prévôté s'étaient aventurés dans le bout de la Grande-rue-Montmartre, — celui aboutissant en face la Halle aux blés, — ils eussent pu en s'arrêtant à la porte d'une maison basse, se dressant près de la rue du Séjour, et en prêtant une oreille attentive, constater que les habitants de ladite maison étaient bien et dûment éveillés à cette heure indue.

Le rez-de-chaussée de cette maison était occupé par un cabaret, et, dans le jour, les passants s'arrêtaient volontiers devant cette maison non-seulement pour entrer, mais encore pour admirer l'enseigne.

Cette enseigne se composait de trois poissons, représentés dans une situation assez singulière.

Le premier poisson était debout sur sa queue, il portait la tête haute, les nageoires raidies et il avait l'air d'un grand matamore.

En face de lui, il y avait un poisson plus petit, plus délicat, à l'aspect féminin, qui courbait la tête d'un air soumis en se tenant également sur sa queue.

Puis, derrière ce poisson, un troisième, gros, gras, rond — la queue repliée sous lui — à plat ventre et se cachant derrière le second poisson.

On affirmait que l'enseigne avait pour origine l'histoire scandaleuse d'une marchande de marée surprise récemment par son mari.

Au-dessous de l'enseigne, il y avait écrit en grosses lettres :

AUX TROIS POISSONS

Au moment où onze heures du soir venaient de sonner, un homme, marchant rapidement le long des murailles, avait descendu la rue de la Boucherie-de-Beauvais, et, — passant devant l'église Saint-Eustache, — il avait remonté la Grande-Rue-Montmartre.

Il s'arrêta devant la maison du Cabaret des Trois-Poissons, et il frappa un coup sec à la porte, puis un second coup et un troisième à intervalles inégaux.

La porte s'ouvrit, l'homme entra et la porte se referma. — Celui qui venait d'entrer était alors dans une salle basse, plongée dans une obscurité profonde. — On entendait des cris, des chants, des éclats joyeux, des choses de verres et de bouteilles.

L'homme, — connaissant parfaitement les lieux, — traversa la salle d'un pas ferme, et alla ouvrir une autre porte placée au fond.

(A continuer.)



LE CANARD paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centimes par année, invariablement payable d'avance. On ne prend pas d'abonnement pour moins d'un an. Nous le vendons aux agents huit centimes la douzaine, payable tous mois.

Annonces : Première insertion, 10 centimes par ligne : chaque insertion subséquente, cinq centimes par ligne. Conditions spéciales pour les annonces à long terme. Adressez toutes communications et toutes remises d'argent.

LE CANARD,
Boite 1427, Montréal.

LE CANARD

MONTREAL, 7 Février 1885.

NELSON ET LE TRAPPEUR

Le trappeur de la condora. — Peitt !!! peitt !!! (silence complet sur le champ de mars et aux environs).

Le trappeur. — Peitt !!! peitt !!!

Nelson ! — (éternuant) Acheoum !

Le trappeur. — Dieu vous bénisse !

Nelson. — Quelle est cette voix (à part) ah c'est celle de mon nouveau voisin d'en face (haut). Salut bien !

Le trappeur. — Dites donc l'ami ! qu'est-ce que vous faites là-haut sur ce tuyau de poêle ?

Nelson. — Et vous sur ce paquet de blanc manger ?

Le trappeur. — Ce que je fais ? je ne sais pas, mais je m'embête horriblement.

Nelson. — De quoi vous plaignez-vous, jeune homme ! voilà trois quarts de siècle que je me morfonds, et pas une plainte n'est exhalée de mon larynx.

Le trappeur. — Ça ce comprend vous avez un beau piedestal en pierre vous ! tandis que moi je suis sur de la glace !

Nelson ! C'est possible, mais si vous saviez tout le vent qui m'arrive du St Laurent, dans le bas des reins ? vous êtes à l'abri vous.

Le trappeur. — Pas du tout il m'arrive par derrière une odeur rance de cuisine des maisons de pension des rues St-Constant Ste-Elisabeth et Sanguinet il y a de quoi avoir le cœur soulevé !

Nelson. — Vous êtes difficile à ce que je vois ?

Le trappeur. — Moi ! jamais de la vie ! je suis habitué à manger du lard et de la soupe aux pois, je me moque du froid et du chaud je n'ai que deux soucis : "Dieu et ma belle !" le reste m'importe peu ! — je suis Canayen et un bon ! mais néanmoins vous avouez que ces messieurs du comité m'ont joué un vilain tour en me mettant en sentinelle sur un monument égyptien glacé.

Nelson ! — C'est un honneur qu'on vous a fait.

Le trappeur. — Je m'en serais bien passé.

Nelson. — Il n'y a que les grands hommes qui soient mis dans une position aussi embêtante.

Le trappeur. — Embêtante, vous avouez donc ?

Nelson ! — Naturellement depuis des années je reste là comme une cruche à regarder les charretiers de la place Jacques Cartier — le violoneux qui joue sur le seuil de ma maison, les cochervins se rendant à l'hôtel de Ville — il y a de quoi abrutir un melon — mais noblesse oblige !!!

Le trappeur. — Et jamais vous n'êtes descendu ?

Nelson. — Qu'une ou deux fois en cachette ! le jour des morts, pendant la nuit... ah ! j'en avais bien besoin !

Le trappeur. — Mais au fait pourquoi n'irions-nous pas faire un petit tour en ville ?

Nelson. — Impossible. — j'ai une grande baguette en fer qui me retient par le gras de la cuisse.

Le trappeur. — C'est dommage, j'aurais été boire bien volontier avec vous une roquette de gin chez Beliveau.

Nelson. — Ne voyez-vous pas ces constables qui se promènent en bas, ils vous arrêteront si vous sortez.

Le trappeur. — Jo me fiche de ces bonnes gens-là comme d'une queue de citrouille — j'ai seize pieds et sept pouces !!!

Nelson ! — Diable ! vous êtes bien constitué — néanmoins vous éternuez toute la nuit !

Le trappeur. — Oui ! j'ai reçu dans le nez une chandelle romaine pendant la fête du carnaval et je ne peux pas la rendre — mais c'est un détail !

Nelson. — J'ai peut-être connu votre père !

Le trappeur. — Dites mes pères !!! j'en ai plusieurs monsieur Corriveau... ce sont de braves gens, mais ils m'ont salement lâché.

Nelson. — Comment cela ?

Le trappeur. — Je les avais invités à venir le soir de mon apothéose chez moi, et les trois quarts m'ont brûlé la politesse.

Nelson. — Bah ! il ne faut pas faire attention à ces misères-là. — Voyez-vous la vie est une mosaïque d'embêtements qui forme un tout passable, accoutumez-vous à votre nouvelle position vous serez heureux.

Le trappeur. — Je le souhaite, mais j'ai trop soif au risque de me faire mettre au black-hole je vais tenter de prendre un coup quelque part (il s'apprête à descendre).

Nelson. — Bonne nuit voisin !.....

Le trappeur. — Bâbiche, j'ai froid dans le dos. Il y a

une déchirure dans le haut de ma culotte et il m'arrive des bouffées d'air de la montagne.

Le Trappeur lâcha alors sa torche électrique, se battit les bras pour les dégourdir et dégagea ses pieds du piedestal et descendit les degrés de la Condora. Il sortit du Champs-de-Mars et prit la rue St-Jacques avec l'intention d'aller tirer la queue du lion britannique sur la Place d'Armes.

Le directeur de l'Etendard qui sortait de son bureau de rédaction, en voyant venir le trappeur avec sa large ceinture qui ressemblait à une serviette, crut que c'était un franc-maçon avec son tablier et courut se cacher dans une porte cochère.

Le colosse, rendu au coin de la Côte St-Lambert fut arrêté par une patrouille de policemen et conduit au poste central.

Les policiers en voyant l'affreux accroc dans son fond de culotte, l'ont accusé d'avoir exposé sa personne d'une manière indécente. Le Trappeur a été remis en liberté moyennant un cautionnement fourni par MM. Corriveau et Resther.

Son procès a été fixé au premier mars prochain.

Une singulière industrie

Monsieur C. Ladon est un ancien gommeux décafé. De dégringolade en dégringolade il est arrivé au troisième dessous de la bohème.

Depuis six ans il patauge dans les buvettes des hôtels, écorniflant des verres et servant de cicérone aux pochards de la campagne qui viennent brosser leur chien à Montréal.

Ses moyens d'existence constituent un problème dont les plus fins observateurs n'ont pu encore trouver la solution.

Où mange-t-il ? Où couche-t-il ? comment s'habille-t-il ? Réponses : ???

Nous l'avons vu souvent dans les restaurants et les "saloons" grignoter les fragments de biscuits granitiques et les miettes du fromage piqué de larves que l'on y expose sur le comptoir en guise de "free lunch."

On suppose qu'il couche dans quelque étude d'avocat garni d'un eau-pé.

On croit que sa toilette éraillée lui vient de quelque parent charitable qui lui fait cadeau de ses vêtements lorsqu'ils sont arrivés à état de maturité trop avancée.

C. Ladon ne travaille pas entre ses repas, car il a une horreur de n'importe quel labeur.

Ce qui nous intriguait le plus chez notre bohème était de savoir à quel truc il avait recours pour avoir tous les jours la figure fraîchement rasée, lui qui n'a jamais le sou dans sa poche.

C. Ladon n'ayant jamais eu de pénalités depuis dix ans ne peut se raser chez lui.

Si quelqu'un lui faisait cadeau d'un rasoir il ne le garderait pas deux jours, il l'aurait liquidé immédiatement. J'mais, au grand jamais il n'aurait poussé la prodigalité jusqu'à donner dix cents à un barbier.

En conversant avec son coiffeur le Canard a trouvé l'autre jour l'explication du mystère.

Il n'y a pas de mystère là dedans, nous dit notre Figaro, c'est simple comme bonjour. C. Ladon loue son visage tous les matins pour cinq centimes. Avec ces cinq centimes il se paye une absinthe ou un paquet de tabac.

— Louer son visage. Je ne vous comprends pas. J'ai bien entendu dire qu'on louait des pianos, des poètes, des capots de chat sauvage, je ne gobe pas ça.

— Attendez que je m'explique. Je dis que notre homme loue son visage tous les matins pour cinq centimes à X... le barbier. L'apprenti ne coiffe le dernier s'exerce au rasoir sur son épiderme.

— Pas possible !

— C'est comme je vous le dis. Vous croyez que je vous blague. Réfléchissez un instant pensez-vous que Palmer, Bisail'on, Maurice ou Pouton permettent à leurs apprentis de pratiquer sur leurs clients ? Vous-même, vous ne consentiriez jamais à vous faire faire la barbe par un novice. Eh bien, tout le monde est comme vous. Un bon barbier pour former un apprenti n'a que deux alternatives ; celle d'exposer lui-même sa peau aux entailles du rasoir novice ou celle de payer une bagatelle à quelqu'un pour se soumettre aux expériences du Figaro en herbe. Si vous ne me croyez pas adressez-vous aux barbiers en renom de Montréal.

— Vous avez raison. Rien de plus plausible. Je comprends maintenant la raison pour laquelle C. Ladon est toujours bien rasé.

— Il n'est pas le seul à Montréal qui loue son visage aux barbiers Il y en a bien d'autres.

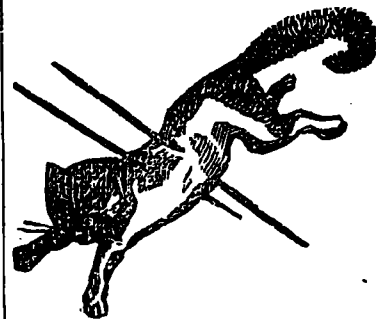
S. A. VONNETTE.

LE BONHOMME DE NEIGE

Pif ! paf ! boum ! les projectiles pleuvaient, l'ennemi était bombardé et les assaillantes riaient de tout leur cœur ; les capelines de laine avaient reçu tant de balles de neige que l'eau commençait à glisser entre les cerceaux de drap ; roses, animées, les joues en feu, dégingolées pour mieux construire le bonhomme qui s'élevait au milieu du jardin, Louise et Marguerite — Louise, c'est moi — jetaient des oris de triomphe devant le chef-d'œuvre qui prenait la belle apparence d'un gigantesque croque-mitaine.

On venait de lui façonner les mains, et sur la tête il avait un grand chapeau de paille oublié dans le vestibule depuis l'été dernier : on eût dit un gros ours dressé sur ses pattes de derrière, et lorsque nous eûmes posé le charbon pour les oreilles, et un petit morceau de drap rouge en guise de bouche, il avait l'air si terrible que

NOTES sur le Carnaval



Voici le chat qui s'est promené sur une clôture pour voir l'attaque du Palais de Glace. Il a eu maille à partir avec les baguettes des fusées.



Un petit Trappeur est obligé de rester huit jours à la maison pour avoir tenu des chandelles romaines avec ses dents.

Le supplice des démangeaisons

Mme Harney, de Gloucester New-Jersey, réclame une pension alimentaire à son mari, Alexander Harney, qui a quitté le domicile conjugal. Le défendeur, un ancien juge de paix entre parenthèses, dit à la cour qu'il n'a en que de trop bonnes raisons de fuir sa femme. Elle lui a fait souffrir tous les tourments imaginables. Pendant un an et plus il s'est gratté jour et nuit avec acharnement, au point de s'enlever la peau, et cela par la faute de Mme Harney. Elle avait coutume de saturer d'huile de croton les flanelles et les caleçons de son mari. Sa vie était une démangeaison continue, et il s'est imaginé atteint de la gale ou de quelque autre maladie de peau. Ce n'est qu'après s'être gratté et regretté à tire-larigot pendant plus d'un an qu'il a découvert que sa femme organisait froidement ses souffrances. S'il eût continué à vivre avec elle il aurait aujourd'hui le corps entièrement pelé.

La demanderesse explique que son mari était membre d'un club où il passait souvent des nuits entières. C'est donc en état de légitime défense, c'est-à-dire pour le forcer à rentrer de bonne heure, qu'elle humectait ses vêtements de dessous d'huile de croton. Le moyen réussissait à souhait, et quand M. Harney avait sur la peau cette espèce de chemise de Nessus il rentrait toujours avant minuit et au pas accéléré. Mme Harney ajoute que beaucoup de dames de sa connaissance en usent de même avec leurs maris et s'en trouvent bien.

La cour n'a pas encore prononcé sa décision.

COUACS

Propos féminin :

— Cette Mme D... Quelle vipère ! — Il ne faut pas lui en vouloir, ma chère. Elle essaie de mordre pour faire croire qu'elle a encore des dents.

Noriat ne put jamais souffrir les almanachs dont on arrache une feuille tous les matins.

— Quelle absurdité ! disait-il. De cette façon, ce n'est pas votre calendrier qui vous rappelle la date : c'est vous qui rappelez la date à votre calendrier.

Le nouveau cigare le "DOCTOR" en vente chez tous les marchands de tabac.

Nous coupons dans la Presse un procès-verbal d'un garde champêtre :

Nous, Sabot, par la grâce de Dieu, garde champêtre de Sertify-les-Paroles, avons saisi au collet l'assassin, qui, sans respect pour l'autorité dont nous lui avons fait savoir être investi, parlant à sa personne, dont qu'il nous a maltraité et injurié, nous traitant de voleur, ce que nous certifions conforme à la vérité.

En foi de quoi avons dressé le présent procès verbal.